



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 294-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.1465

Déposée le : 24.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Daphinoff (Bern, Le Centre) (porte-parole)
Gerber (Schüpfen, Le Centre)
Schild (Bern, PVL)
Hess (Nidau, PLR)
Hegg (Lyss, PLR)
Spahr (Lengnau BE, UDC)
Maurer (Sumiswald, UDF)
Zimmerli (Bern, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : 133/2026 du 11 février 2026
Direction : Direction de la sécurité
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Vote point par point**
Points 1 à 6 : adoption et classement
Points 7 et 8 : adoption

Projet pilote « super-physionomistes » pour renforcer le travail policier dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. lancer un projet pilote « super-physionomistes » au sein de la Police cantonale bernoise afin d'identifier les policières et policiers ayant une faculté à traiter les données faciales supérieure à la moyenne, et de les former de sorte à tirer parti de cette aptitude dans le travail de la police, en particulier pour la reconnaissance basée sur des images, les enquêtes criminelles ainsi que le soutien aux travaux de recherche et d'investigation ;
2. évaluer, adapter ou développer des procédures de test et de sélection, par exemple avec le soutien de Meike Ramon, experte locale du domaine des super-physionomistes reconnue mondialement, et les valider dans la pratique afin d'identifier de manière fiable de potentiels super-physionomistes au sein des forces de police ;
3. définir des champs d'action concrets et des processus pour le projet pilote et accompagner sa mise en œuvre d'un suivi scientifique, par exemple dans les domaines de la reconnaissance de séries, la comparaison d'images, l'identification lors de grandes manifestations ou le soutien aux services d'investigation ;

4. garantir le recensement de cette faculté à large échelle, par exemple lors du recrutement ou de l'entrée à la police cantonale bernoise ;
5. garantir des conditions éthiques, légales et conformes à la protection des données, en particulier en ce qui concerne la transparence, la documentation, la traçabilité et la proportionnalité de l'intervention de super-physionomistes ;
6. évaluer systématiquement la phase pilote à l'aide de critères mesurables comme le taux de réussite, les fausses alertes, l'efficacité des ressources, la charge de travail et l'acceptation au sein du corps de police ;
7. soumettre au Grand Conseil un rapport à l'issue de la phase pilote, qui présentera les résultats obtenus, les conclusions ainsi que des propositions d'intégration à long terme ou de développement du programme de travail avec des super-physionomistes dans le canton de Berne ;
8. garantir l'assurance de qualité sur la durée en mettant en place un processus qui prévoit de nouveaux tests après x années.

Développement :

Les super-physionomistes sont des personnes qui possèdent une capacité à reconnaître les visages nettement supérieure à la moyenne de la population. Les résultats d'une étude basée sur des cas issus d'enquêtes pénales réalisées en Suisse apportent la première preuve empirique que les super-physionomistes parviennent à des taux de réussite considérablement plus élevés que les personnes du groupe de contrôle lors d'activités authentiques de recherche (p. ex. lors d'analyses d'images de vidéosurveillance ou d'identification de séries). La faculté à comparer rapidement et précisément des visages, et à les reconnaître longtemps plus tard, varie fortement d'un individu à l'autre. Tandis que les systèmes de reconnaissance faciale automatisés sont de plus en plus problématiques sur le plan juridique et éthique, les super-physionomistes offrent une solution humaine performante, contrôlable et attestée par la pratique.

Cette récente étude suisse (Mayer & Ramon, 2023) livre pour la première fois une preuve empirique que les super-physionomistes sont capables d'apporter une véritable plus-value dans des contextes policiers réels. L'essai pilote de la police cantonale et municipale de Saint-Gall montre en outre que le recours à des super-physionomistes pour identifier des autrices et auteurs d'actes punissables non connus, reconnaître des séries ou surveiller de grandes manifestations est remarquable, les résultats présentant un niveau élevé de concordance entre plusieurs super-physionomistes et des taux d'erreurs extrêmement faibles.

Au vu des expériences positives faites par d'autres cantons et des autorités de police européennes, il est opportun que le canton de Berne évalue lui aussi cette possibilité.

Parmi les expériences positives des dernières années, on peut citer :

- le projet pilote d'une année de la police cantonale et municipale de Saint-Gall (2024-2025), dont les plus de 300 cas investigués ont présenté un taux de réussite et de concordance des appréciations des super-physionomistes très élevé,
- la mobilisation réussie de super-physionomistes au sein de la police municipale de Winterthour (NZZ du 10.10.2022 ; NZZ du 01.01.2023 ; NZZ du 24.02.2025), qui a motivé la police cantonale et municipale de Saint-Gall à lancer son projet pilote,
- le projet pilote en cours en Autriche (Bundesministerium Inneres, Bundeskriminalamt, 9.10.2025), lors duquel 30 super-physionomistes sont mobilisés dans divers domaines,

- ainsi que le programme de la police de Berlin, lors duquel celle-ci a sélectionné des super-physionomistes sur la base d'une procédure rigide développée par ses soins et les a mobilisés aussi bien au sein de son office central à des fins de recherches que lors de grandes manifestations (Tagesspiegel du 30.05.2024).

Une phase pilote ciblée, bénéficiant d'un suivi scientifique, permet de clarifier de façon empirique les possibilités, les limites et les conditions du recours à des super-physionomistes, avant de réaliser une mise en œuvre durable ou une répartition des ressources. La combinaison entre expertise humaine des super-physionomistes et soutien technique (p. ex. par enregistrement vidéo ou présélection algorithmique) se présente comme une alternative aux systèmes de reconnaissance faciale entièrement automatisés, qui plus est efficiente en matière de ressources, acceptable sur le plan éthique et conforme à la protection des données.

Les facultés exceptionnelles des super-physionomistes sont particulièrement demandées là où les systèmes techniques atteignent leurs limites et où la perception humaine peut faire une grande différence. Comme un tel projet impliquerait de ne tester et de ne mobiliser de façon ciblée que des agentes et agents de police déjà en place, il n'engendrerait aucun coût en personnel supplémentaire. Dans le même temps, l'approche ne pose aucun problème de protection des données, puisqu'elle repose sur la perception humaine et ne requiert aucun nouveau système de surveillance.

Un tel projet pilote dans le canton de Berne permettrait de tester cette méthode innovante et éprouvée en conditions réelles, de mettre en place un suivi scientifique et de profiter des expériences d'autres cantons. Il augmenterait également l'efficacité de la reconnaissance d'images et des enquêtes criminelles et renforcerait la capacité à intervenir lors de grands événements et de manifestations. Le canton pourrait ainsi apporter une contribution active au développement d'un travail policier moderne, responsable et fondé sur des bases scientifiques.

Motivation de l'urgence : les débordements lors de la manifestation non autorisée en faveur de la Palestine survenus à Berne ont entraîné de graves conséquences pour la sécurité publique et les forces de l'ordre. Le besoin de renforcer les capacités d'identification et d'investigation de la police est grand. Le recours à des super-physionomistes repose sur le personnel en place et peut donc être mis en œuvre avec diligence. Au vu des résultats positifs obtenus à Saint-Gall, qui devraient être corroborés au niveau international par l'Autriche, le lancement rapide d'un projet pilote dans le canton de Berne est dicté par l'urgence et la nécessité.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève des compétences du Conseil-exécutif à exécuter les actes législatifs, à statuer sur les recours et à remplir les tâches qui lui incombent (art. 90, al. 1, lit. d et h de la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 [ConstC ; RSB 101.1], art. 23, al. 2 de la loi du 20 juin 1995 sur l'organisation du Conseil-exécutif et de l'administration [loi d'organisation, LOCA ; RSB 152.01] et art. 6 de la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel [LPers ; RSB 153.01]).

Point 1

Le projet « super-physionomistes » a démarré à la Police cantonale bernoise (POCA) en 2024 et sa mise en œuvre est déjà en cours. Tous les membres de la POCA en ont été informés en novembre 2025 et ont eu la possibilité de s'inscrire sur une base volontaire à une procédure de test standardisée visant à sélectionner les potentiels super-physionomistes. Cette dernière a eu lieu en janvier et en février 2026. Elle sera suivie d'une phase pilote, qui durera un an environ : les utilisations possibles des compétences des super-physionomistes seront testées en

pratique. La POCA souhaite utiliser ces capacités de façon efficace et ciblée et cette phase pilote permettra d'évaluer plus précisément les domaines d'application possibles.

Point 2

Différentes procédures de test ont été évaluées par la POCA dans le cadre du projet « super-physionomistes ». La procédure de test définie pour la première sélection a été élaborée avec la Haute école spécialisée bernoise, sous la direction scientifique de la professeure Meike Ramon.

Point 3

La phase pilote vise à déterminer les domaines d'application possibles. Il s'agit, entre autres, des grandes manifestations, des opérations de recherche, des enquêtes criminelles et de la reconnaissance basée sur des images. Sur le plan organisationnel, les activités des super-physionomistes seront intégrées aux structures ordinaires de la POCA. Au début du projet pilote, un atelier sera organisé avec les parties prenantes internes à la police. Bien entendu, des nouvelles connaissances seront acquises tout au long du projet et les processus seront améliorés si besoin. Aucun accompagnement scientifique n'est prévu pendant la mise en œuvre pratique. Dans le cadre des activités ordinaires de la police, les super-physionomistes pourraient permettre d'établir des indices supplémentaires dans des enquêtes. Le travail de police repose sur des processus éprouvés et efficaces. Par conséquent, le Conseil-exécutif estime qu'un accompagnement scientifique pour cette étape n'est pas nécessaire.

Point 4

Le projet comprend le recensement des facultés de super-physionomistes des membres de la POCA à une échelle aussi large que possible. En effet, l'ensemble des membres de la POCA ont la possibilité de s'inscrire pour réaliser le test. En outre, indépendamment des résultats du projet pilote, il est prévu de tester les facultés de super-physionomistes des futurs nouveaux membres (p. ex. dans le cadre de nouveaux tests ou à l'école de police). Les expériences tirées du projet pilote seront prises en compte pour déterminer les procédures de sélection et les activités futures des super-physionomistes.

Point 5

L'identification de personnes fait partie des tâches de base de la police et les bases légales correspondantes se trouvent dans le Code de procédure pénale suisse du 5 octobre 2007 (Code de procédure pénale, CPP ; RS 312.0) et la loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1). Comme toute action policière, les tâches des super-physionomistes doivent respecter le principe de la proportionnalité et être clairement documentées (p. ex. sous la forme de rapports succincts). Les super-physionomistes font de la reconnaissance faciale : cela peut constituer des indices dans des enquêtes mais ne correspond pas à une identification formelle.

Point 6

La POCA prévoit d'effectuer une évaluation dans le cadre du projet pilote, en particulier pour que les connaissances acquises permettent l'implication à long terme des super-physionomistes au sein de la police. Comme déjà indiqué, les résultats des reconnaissances faciales seront documentés et évalués à l'aide de critères mesurables. Cette nouvelle activité sera certainement bien acceptée au sein du corps de police : la participation au test est facultative et l'expérience de la Police cantonale de Saint-Gall dans ce domaine s'est révélée positive.

Point 7

Les résultats de la phase pilote seront consignés dans un rapport qui contiendra les principales connaissances acquises et les conclusions à en tirer pour l'implication future des super-physionomistes.

Point 8

Indépendamment des résultats du projet pilote, des tests périodiques seront menés à l'avenir à des intervalles qui restent à déterminer, étant donné que les capacités des super-physionomistes peuvent évoluer avec le temps.

Au vu des explications ci-dessus, le Conseil-exécutif propose l'adoption et le classement des points 1 à 6 et l'adoption des points 7 et 8.

Destinataire

– Grand Conseil